

**Assemblée générale**

Distr.: Limitée  
8 mai 2007

Français  
Original: Anglais

---

**Comité des utilisations pacifiques  
de l'espace extra-atmosphérique****Cinquantième session**

Vienne, 6-15 juin 2007

**Ordre du jour provisoire de la cinquantième session\*****I. Ordre du jour provisoire**

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Déclaration du Président.
4. Débat général.
5. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.
6. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).
7. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-quatrième session.
8. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-sixième session.
9. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle.
10. Espace et société.
11. L'espace et l'eau.
12. Coopération internationale en vue de promouvoir l'utilisation de données géospaciales de source spatiale pour le développement durable.

---

\* Le présent document n'a pas été présenté dans le délai requis conformément à la règle des 10 semaines en raison de la date de finalisation du rapport du Sous-Comité juridique du Comité sur les travaux de sa quarante-sixième session tenue à Vienne du 26 mars au 5 avril 2007.



13. Questions diverses.
14. Rapport du Comité à l'Assemblée générale.

## II. Annotations\*

### 3. Déclaration du Président

Une fois que le Comité aura adopté son ordre du jour et conformément à l'organisation proposée des travaux, le Président du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique fera une déclaration récapitulant les faits nouveaux intéressant les travaux du Comité qui se sont produits depuis sa quarante-neuvième session.

### 4. Débat général

Le Comité commencera ses travaux de fond par un débat général.

### 5. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques

Au paragraphe 36 de sa résolution 61/111 du 14 décembre 2006, l'Assemblée générale a prié le Comité de poursuivre, à titre prioritaire, l'examen des moyens de veiller à ce que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques et de lui en rendre compte à sa soixante-deuxième session, et est convenue que, ce faisant, le Comité pourrait envisager des moyens de promouvoir la coopération régionale et interrégionale en s'appuyant sur les exemples fournis par la Conférence de l'espace pour les Amériques et la Conférence des dirigeants africains sur l'application des sciences et techniques spatiales au développement durable, ainsi que le rôle que les techniques spatiales pourraient jouer dans la mise en œuvre des recommandations issues du Sommet mondial pour le développement durable.

### 6. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)

Dans sa résolution 59/2 du 20 octobre 2004, l'Assemblée générale est convenue que le Comité devait poursuivre, lors de ses futures sessions et à compter de sa quarante-huitième session, l'examen de l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III), jusqu'à ce que le Comité estime que des résultats concrets ont été obtenus.

Au paragraphe 37 de sa résolution 61/111, l'Assemblée générale a noté avec satisfaction que le Comité avait établi un lien plus étroit entre les travaux qu'il menait pour appliquer les recommandations d'UNISPACE III et le travail de la Commission du développement durable en contribuant à l'examen des questions thématiques qui étaient traitées par la Commission.

---

\* Les annotations et le calendrier indicatif des travaux ne font pas partie de l'ordre du jour qui sera adopté par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

À sa quarante-neuvième session, le Comité est convenu que le Groupe de travail plénier du Sous-Comité scientifique et technique devrait, au cours de la quarante-quatrième session du Sous-Comité, procéder à un premier examen du projet de document concis concernant les questions que la Commission de développement durable devait aborder au cours de la période 2008-2009<sup>1</sup>. Le Groupe de travail plénier a noté que le Secrétariat élaborerait une version révisée du projet de document concis qui tienne compte des contributions que les États membres du Comité, les organes et organisations des Nations Unies et les organisations dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité auraient communiquées avant le 30 mars 2007 pour que le Comité l'examine à sa cinquante session.

Au paragraphe 38 de sa résolution 61/111, l'Assemblée générale est convenue que le Directeur de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat devrait être invité à participer aux sessions du Comité pour informer celui-ci de la façon dont il pourrait contribuer au mieux aux travaux de la Commission du développement durable et que le Directeur du Bureau des affaires spatiales du Secrétariat devrait participer aux sessions de la Commission pour faire mieux connaître et promouvoir des avantages des sciences et techniques spatiales pour le développement durable.

#### **7. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-quatrième session**

Conformément au paragraphe 10 de la résolution 61/111 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique, à sa quarante-quatrième session, a examiné les questions de fond ci-dessous.

##### *Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales*

Le rapport du Sous-Comité sur les travaux de sa quarante-quatrième session présente un compte rendu des activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales en 2006 et 2007 (A/AC.105/890, par. 31 à 41). Le Sous-Comité a recommandé l'approbation du programme d'activités proposé pour 2007 (A/AC.105/890, par. 41). Un représentant du Bureau des affaires spatiales informera le Comité des activités proposées pour 2008.

Conformément au paragraphe 13 de la résolution 61/111 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a convoqué de nouveau son Groupe de travail plénier qui a examiné, entre autres questions, le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales. Le Sous-Comité a fait sien le rapport du Groupe de travail, qui portait notamment sur l'examen du Programme pour les applications des techniques spatiales (A/AC.105/890, par. 30 et annexe I, par. 3 et 4).

Au paragraphe 19 de sa résolution 61/111, l'Assemblée générale est convenue que les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales, affiliés à l'Organisation des Nations Unies, devraient continuer à rendre compte au Comité de leurs activités chaque année.

Au paragraphe 42 de sa résolution 61/111, l'Assemblée générale est convenue que le Comité devrait poursuivre l'examen d'un rapport sur les activités du Système

---

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 20 et rectificatif (A/61/20 et Corr.1), par. 64.

international de satellites pour les recherches et le sauvetage dans le cadre de l'examen du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales qu'il devait effectuer au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Rapport du Sous-Comité scientifique et technique", et a invité les États Membres à faire part de leurs activités concernant le Système.

*Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)*

Il est rendu compte des délibérations du Sous-Comité scientifique et technique, à sa quarante-quatrième session, sur le point de l'ordre du jour relatif à l'application des recommandations d'UNISPACE III dans son rapport (A/AC.105/890, par. 55 à 67).

Conformément au paragraphe 13 de la résolution 61/111 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a prié le Groupe de travail plénier d'examiner l'application des recommandations d'UNISPACE III. Le Sous-Comité a fait siennes les recommandations du Groupe de travail concernant l'application des recommandations d'UNISPACE III (A/AC.105/890, par. 56 et annexe I, par. 5 à 14).

*Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre*

Il est rendu compte des délibérations du Sous-Comité scientifique et technique, à sa quarante-quatrième session, sur ce point dans son rapport (A/AC.105/890, par. 68 à 78).

*Débris spatiaux*

Le Sous-Comité scientifique et technique, à sa quarante-quatrième session, a examiné le point de l'ordre du jour relatif aux débris spatiaux conformément au plan de travail adopté à sa quarante-deuxième session (A/AC.105/848, annexe II, par. 6). Il est rendu compte des délibérations du Sous-Comité, à sa quarante-quatrième session, sur les débris spatiaux dans son rapport (A/AC.105/890, par. 79 à 101).

À sa quarante-troisième session, le Sous-Comité scientifique et technique était convenu que les lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux élaborées par le Groupe de travail sur les débris spatiaux, seraient distribuées au niveau national en 2006 afin qu'il puisse les approuver à sa quarante-quatrième session (A/AC.105/869, para. 103). Le Sous-Comité, à sa quarante-quatrième session, a adopté les lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux (A/AC.105/890, par. 99 et annexe IV).

*Utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace*

Le Sous-Comité scientifique et technique, à sa quarante-quatrième session, a examiné le point de son ordre du jour relatif à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace conformément au plan de travail adopté à sa quarantième session en 2003 (A/AC.105/804, annexe III) et modifié à sa quarante-deuxième session en 2005 (A/AC.105/848, annexe III). Il est rendu compte des délibérations du Sous-Comité sur ce point dans son rapport (A/AC.105/890, par. 102 à 114).

Conformément au paragraphe 15 de la résolution 61/111 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité, à sa quarante-quatrième session, a convoqué de nouveau son Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace. Le rapport du Groupe de travail a été approuvé par le Sous-Comité (A/AC.105/890, par. 112 et annexe II).

À la quarante-quatrième session du Sous-Comité, le Groupe de travail a mis à jour et au point son rapport intitulé "Élaboration d'un cadre international technique d'objectifs et de recommandations pour la sûreté des applications prévues et actuellement prévisibles des sources d'énergie nucléaires dans l'espace" (A/AC.105/C.1/L.289/Rev.1).

Le Sous-Comité, à sa quarante-quatrième session, a fait sienne la recommandation du Groupe de travail tendant à ce que, aux fins de l'établissement et de la publication du cadre pour la sûreté des applications des sources d'énergie nucléaires dans l'espace, un partenariat soit mis en place entre le Sous-Comité et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) au moyen d'un groupe d'experts commun composé de représentants du Sous-Comité et de l'AIEA. À cet égard, le Sous-Comité a approuvé un nouveau plan de travail proposé par le Groupe de travail pour la période 2007-2010 (A/AC.105/890, para. 113).

#### *Objets géocroiseurs*

Le Sous-Comité scientifique et technique, à sa quarante-quatrième session, a examiné le point de son ordre du jour relatif aux objets géocroiseurs conformément au plan de travail qu'il avait adopté à sa quarante et unième session (A/AC.105/823, annexe II, par. 18) et modifié sa quarante-deuxième session (A/AC.105/848, annexe I, par. 20).

Il est rendu compte des délibérations du Sous-Comité, à la quarante-quatrième session, sur le point de l'ordre du jour relatif aux objets géocroiseurs dans son rapport (A/AC.105/890, par.115 à 125, et annexe III).

Conformément au paragraphe 16 de la résolution 61/111 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité à sa quarante-quatrième session, a créé un groupe de travail sur les objets géocroiseurs. Le Sous-Comité a fait siens le rapport du Groupe de travail sur les objets géocroiseurs et notamment le plan de travail du Groupe de travail pour la période 2008-2010 (A/AC.105/890, par. 125 et annexe III).

#### *Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes*

Le Sous-Comité scientifique et technique, à sa quarante-quatrième session, a examiné le point de l'ordre du jour relatif aux recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes conformément au plan de travail triennal adopté à sa quarante et unième session (A/AC.105/823, annexe II) et modifié à sa quarante-deuxième session A/AC.105/848, annexe I). Il est rendu compte des délibérations du Sous-Comité sur cette question dans son rapport (A/AC.105/890, par. 126 à 142).

Le Sous-Comité a noté avec satisfaction qu'au paragraphe 6 de sa résolution 61/110 du 14 décembre 2006, l'Assemblée générale avait décidé d'établir un programme au sein du système des Nations Unies pour garantir à tous les pays et à toutes les organisations internationales et régionales compétentes l'accès à tous les types d'informations et de services spatiaux pertinents pour la gestion des catastrophes.

Le Sous-Comité a noté qu'au paragraphe 15 de sa résolution 61/110, l'Assemblée générale était convenue que le programme serait nommé "Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence" (SPIDER) et qu'il serait mis en œuvre en tant que programme du Bureau des affaires spatiales relevant du Directeur du Bureau.

Le Sous-Comité est convenu que le Bureau des affaires spatiales devrait, dans le cadre des mesures à prendre pour appliquer le nouveau programme, communiquer au Comité, pour examen à sa cinquantième session, un rapport présentant un récapitulatif des conditions de création de SPIDER (A/AC.105/890, par. 137 f)).

*Année héliophysique internationale 2007*

Le Sous-Comité scientifique et technique, à sa quarante-quatrième session, a examiné le point de son ordre du jour relatif à l'Année héliophysique internationale 2007 conformément au plan de travail triennal adopté à sa quarante-deuxième session (A/AC.105/848, annexe I). Il est rendu compte des délibérations du Sous-Comité sur ce point dans son rapport (A/AC.105/890, par. 143 à 158).

*Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement*

Conformément au paragraphe 10 de la résolution 61/111 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique, à sa quarante-quatrième session, a poursuivi l'examen de cette question comme thème de discussion distinct. Il est rendu compte de ses délibérations sur ce point dans son rapport (A/AC.105/890, par. 159 à 167).

*Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-cinquième session du Sous-Comité scientifique et technique*

Conformément aux paragraphes 10 et 13 de la résolution 61/111 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique, à sa quarante-quatrième session, a prié le Groupe de travail plénier d'examiner un projet d'ordre du jour provisoire de sa quarante-cinquième session. Le Sous-Comité a fait siennes les recommandations de Groupe de travail plénier concernant le projet d'ordre du jour provisoire, telles qu'elles figurent dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/890, par. 170 et annexe I, par. 22).

Le Groupe de travail plénier s'est accordé sur un nouveau calendrier pour l'organisation du colloque annuel du Comité de la recherche spatiale (COSPAR) et la Fédération internationale d'aéronautique (FIA) et du colloque visant à renforcer le partenariat avec l'industrie (colloque avec l'industrie). Le colloque avec l'industrie, organisé par le Bureau des affaires spatiales se tiendrait un an sur deux. Les années où le colloque avec l'industrie n'aurait pas lieu, le COSPAR et la FIA organiseraient à tour de rôle un colloque.

Le Groupe de travail plénier est convenu qu'en 2008 un colloque avec l'industrie ayant pour thème "L'industrie spatiale dans les nouvelles nations spatiales" serait organisé. Le Groupe de travail plénier est également convenu que ce colloque

devrait se tenir au cours de la première semaine de la quarante-cinquième session de Sous-Comité (A/AC.105/890, annexe I, par. 24 et 25).

#### **8. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-sixième session**

Conformément au paragraphe 4 de la résolution 61/111 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité juridique, à sa quarante-sixième session, a examiné les questions de fond ci-après.

##### *État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace*

Le Sous-Comité juridique, à sa quarante-sixième session, a poursuivi l'examen du point de l'ordre du jour intitulé "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace". Il est rendu compte de ses délibérations sur cette question dans son rapport (A/AC.105/891, par. 32 à 46).

Conformément au paragraphe 6 de la résolution 61/111 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a convoqué de nouveau son Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace. Le rapport du Groupe de travail a été approuvé par le Sous-Comité (A/AC.105/891, par. 44 et annexe I).

Le Sous-Comité a fait siennes les recommandations tendant à ce que le mandat du Groupe de travail soit prorogé à nouveau d'une année. Il a été convenu que le Sous-Comité, à sa quarante-septième session, en 2008, examinerait l'opportunité de proroger le mandat du Groupe de travail au-delà de cette période (A/AC.105/891, par. 45).

##### *Information concernant les activités des organisations internationales dans le domaine du droit spatial*

Le Sous-Comité juridique, à sa quarante-sixième session, a poursuivi l'examen du point de l'ordre du jour relatif à l'information concernant les activités des organisations internationales dans le domaine du droit spatial. Il est rendu compte de ses délibérations dans son rapport (A/AC.105/891, par. 47 à 62).

##### *Questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace et aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications*

Le Sous-Comité juridique, à sa quarante-sixième session, a poursuivi l'examen de ce point de l'ordre du jour. Il est rendu compte de ses délibérations dans son rapport (A/AC.105/891, par. 63 à 90).

Conformément au paragraphe 7 de la résolution 61/111 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité juridique a convoqué de nouveau son Groupe de travail sur la définition et la délimitation de l'espace. Le Sous-Comité a fait sien le rapport du Groupe de travail (A/AC.105/891, par. 89 et annexe II).

##### *Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace*

Conformément à la résolution 61/111 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité juridique a poursuivi l'examen du point de l'ordre du jour intitulé "Examen et

révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace" en tant que thème de discussion distinct. Le Sous-Comité est convenu que cette question devrait rester inscrite à l'ordre du jour de sa quarante-septième session. Il est rendu compte de ses délibérations sur cette question dans son rapport (A/AC.105/891, par. 91 à 100).

*Examen des faits nouveaux concernant le projet de protocole portant sur les questions particulières aux biens spatiaux se rapportant à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles*

Conformément à la résolution 61/111 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité juridique, à sa quarante-sixième session, a examiné en tant que thème de discussion distinct les faits nouveaux concernant le projet de protocole portant sur les questions particulières aux biens spatiaux se rapportant à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles. Il est convenu que cette question devrait rester inscrite à l'ordre du jour de sa quarante-septième session. Il est rendu compte de ses délibérations sur cette question dans son rapport (A/AC.105/891, par. 101 à 118).

*Pratique des États et des organisations internationales concernant l'immatriculation des objets spatiaux*

Conformément à la résolution 61/111 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité, à sa quarante-sixième session, a poursuivi l'examen du point de l'ordre du jour relatif à la pratique des États et des organisations internationales concernant l'immatriculation des objets spatiaux conformément au plan de travail qu'il avait approuvé à sa quarante-deuxième session (A/AC.105/805, par. 136). Il est rendu compte de ses délibérations sur cette question dans son rapport (A/AC.105/891, par. 119 à 132).

Conformément à son plan de travail et au paragraphe 8 de la résolution 61/111 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a convoqué de nouveau son Groupe de travail sur la pratique des États et des organisations internationales concernant l'immatriculation des objets spatiaux. Le Sous-Comité a fait sien le rapport du Groupe de travail (A/AC.105/891, par. 128 et annexe III).

Le Sous-Comité a remercié le Groupe de travail pour le travail accompli pendant la période 2005-2007. Il s'est félicité en particulier des résultats obtenus par le Groupe de travail, sous la forme d'éléments de conclusions du Groupe de travail (A/AC.105/891, annexe III, appendice). Le Sous-Comité a estimé que ces éléments de conclusions constituaient un grand motif d'encouragement pour promouvoir une plus large adhésion à la Convention sur l'immatriculation et pour établir des pratiques communes que les États et les organisations internationales suivraient pour immatriculer des objets spatiaux (A/AC.105/891, par. 130).

Le Sous-Comité est convenu que l'appendice du rapport du Groupe de travail (A/AC.105/891, annexe III) et les six premiers alinéas du préambule du paragraphe 18 du document A/AC.105/C.2/L.266 constituaient la base d'un projet de résolution à soumettre à l'Assemblée générale, qui serait adopté à la cinquantième session du Comité (A/AC.105/891, par. 131).



*Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouvelles questions à inscrire à l'ordre du jour de la quarante-septième session du Sous-Comité juridique*

Il est rendu compte des délibérations du Sous-Comité, à sa quarante-sixième session, sur ce point de l'ordre du jour dans son rapport (A/AC.105/891, par. 133 à 143). Le Sous-Comité est convenu de proposer au Comité d'inscrire les questions signalées dans son rapport à l'ordre du jour de sa quarante-septième session (A/AC.105/891, par. 138).

**9. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle**

Au paragraphe 43 de sa résolution 61/111, l'Assemblée générale a prié le Comité de poursuivre, à sa cinquantième session, l'examen du point de l'ordre du jour intitulé "Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle".

**10. Espace et société**

Au paragraphe 44 de sa résolution 61/111, l'Assemblée générale a prié le Comité de poursuivre l'examen, à sa cinquantième session, au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Espace et société", du thème "L'espace et l'enseignement" retenu comme thème spécial de discussion pour la période 2004-2006, suivant le plan de travail adopté par le Comité à sa quarante-sixième session<sup>2</sup>.

Conformément au plan de travail et à l'accord intervenu au sein du Comité à sa quarante-neuvième session, le Comité, à sa cinquantième session, a) élaborera des plans d'action précis et concrets pour incorporer l'espace dans l'enseignement, renforcer l'enseignement sur l'espace, développer les outils spatiaux au service de l'enseignement et faire en sorte que les services spatiaux contribuent à la réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement relatif à l'accès à l'éducation, et b) établira un document succinct sur le rôle de l'espace dans l'enseignement, ainsi que sur les liens entre l'espace et l'enseignement en vue de sa transmission à la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture<sup>3</sup>.

**11. L'espace et l'eau**

Au paragraphe 45 de sa résolution 61/111, l'Assemblée générale est convenue que le Comité devrait continuer d'examiner, à sa cinquantième session, le point de l'ordre du jour intitulé "L'espace et l'eau".

**12. Coopération internationale en vue de promouvoir l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable**

Au paragraphe 48 de sa résolution 61/111, l'Assemblée générale a décidé que le Comité devrait examiner, à sa cinquantième session, une nouvelle question intitulée "Coopération internationale en vue de promouvoir l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable", dans le cadre d'un plan de travail pluriannuel que le Comité avait adopté à sa quarante-neuvième

<sup>2</sup> Ibid., cinquante-huitième session, Supplément n° 20 (A/58/20), par. 239.

<sup>3</sup> Ibid., soixante et unième session, Supplément n° 20 et rectificatif (A/61/20 et Corr.1), par. 245 et 260.

session<sup>4</sup>. Selon ce plan de travail, le Comité, à sa cinquantième session, entendra des présentations d'États membres et d'observateurs, d'organisations régionales et internationales, et de groupes informels de coordination comme les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales, affiliés à l'ONU, le secrétariat du Groupe de travail sur l'observation de la Terre, le Comité sur les satellites d'observation de la Terre, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur leurs activités respectives concernant l'utilisation d'informations géospatiales de source spatiale pour le développement durable.

### 13. Questions diverses

#### *Rôle et activités futurs du Comité*

Au paragraphe 47 de sa résolution 61/111, l'Assemblée générale a noté avec satisfaction que le Comité avait décidé d'étudier, à sa cinquantième session, au titre du point de son ordre du jour intitulé "Questions diverses", la question de son rôle et de ses activités futurs et avait noté que le Président du Comité mènerait éventuellement des consultations intersessions ouvertes à toutes les parties intéressées, afin de présenter au Comité une liste d'éléments qui pourraient être pris en considération à la prochaine session.

#### *Composition du Comité*

Le Sous-Comité scientifique et technique, à sa quarante-quatrième session, a pris note de la candidature de la Suisse au Comité. Le Sous-Comité a également entendu une déclaration de l'observateur de la Bolivie sur la candidature de cet État au Comité (A/AC.105/890, par. 4). Le Comité, à sa cinquantième session, prendra une décision sur ces candidatures.

#### *Statut d'observateur*

Le Sous-Comité scientifique et technique, à sa quarante-quatrième session, a pris note de la demande de statut d'observateur permanent auprès du Comité présentée par l'Organisation européenne pour des recherches astronomiques dans l'hémisphère austral (A/AC.105/890, par. 6). Le Sous-Comité juridique, à sa quarante-sixième session, a pris note de la demande de statut d'observateur permanent auprès du Comité présentée par l'Organisation africaine de cartographie et de télédétection (A/AC.105/891, par. 7).

Le Comité, à sa cinquantième session, prendra une décision sur chacune de ces demandes.

#### *Colloque*

Au paragraphe 46 de sa résolution 61/111, l'Assemblée générale est convenue qu'un colloque sur l'espace et l'eau devrait être organisé durant la cinquantième session du Comité. Le colloque aura lieu dans l'après-midi du 11 juin 2007.

---

<sup>4</sup> Ibid., par. 301 à 303.

*Groupe de discussion sur les activités d'exploration*

Au paragraphe 49 de sa résolution 61/111, l'Assemblée générale a décidé qu'un groupe de discussion sur les activités d'exploration, y compris la participation du secteur privé, devrait se réunir au cours de la cinquantième session du Comité. Le groupe se réunira dans l'après-midi du 6 juin 2007.

*Questions diverses*

Le Comité voudra peut-être examiner d'autres questions s'il y a lieu.

## Annexe

## Calendrier indicatif des travaux\*

<i>Date</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Matin</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Après-midi</i>
Mercredi 6 juin 2007	1	Ouverture de la session	4	Débat général
	2	Adoption de l'ordre du jour		Groupe de discussion sur les activités d'exploration de l'espace
	3	Déclaration du Président		
	4	Débat général		
Jeudi 7 juin 2007	4	Débat général	4	Débat général
	5	Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques	5	Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques
	6	Application des recommandations d'UNISPACE III	6	Application des recommandations d'UNISPACE III
Vendredi 8 juin 2007	5	Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques	6	Application des recommandations d'UNISPACE III
	6	Application des recommandations d'UNISPACE III	7	Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-quatrième session
	7	Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-quatrième session	8	Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-sixième session
Lundi 11 juin 2007	7	Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-quatrième session	7	Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-quatrième session
	8	Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-sixième session	9	Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle
	9	Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle		Colloque sur l'espace et l'eau
Mardi 12 juin 2007	8	Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-sixième session	8	Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-sixième session
	9	Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle	11	L'espace et l'eau
	10	Espace et société	12	Utilisation de données géospaciales d'origine spatiale pour le développement durable
	13	Questions diverses		

\* À sa trente-huitième session, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique est convenu que les États membres continueraient de recevoir un calendrier indicatif des travaux sans que cela ne préjuge du temps effectivement nécessaire à l'examen des différents points de l'ordre du jour (*documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, supplément n° 20 (A/50/20), par. 169 b*)).

<i>Date</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Matin</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Après-midi</i>
Mercredi 13 juin 2007	10	Espace et société	10	Espace et société
	11	L'espace et l'eau	11	L'espace et l'eau
	12	Utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable	12	Utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable
	13	Questions diverses	13	Questions diverses
Jeudi 14 juin 2007	12	Utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable	13	Questions diverses
	13	Questions diverses		
Vendredi 15 juin 2007	14	Rapport du Comité à l'Assemblée générale	14	Rapport du Comité à l'Assemblée générale